

MAIRIE
de
LÉZIGNAN LA CÈBE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille un, le dix neuf décembre

Nombre :

- > de Conseillers en exercice..... 15
- > de Présents..... 14
- > de Votants 14

Le Conseil Municipal de la commune de LÉZIGNAN LA CÈBE assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. PAGES Jean-Louis – MAIRE.

Présents : MM. PAGÈS-DURAND-COLIN-SALAS-SAN NICOLAS-ARNAUD-CROS J.-CROS S.-RODRIGUEZ-RUOT-SAEZ-TANAVELLE-VERDU-VIDAL

Absents : MM. COUETTE

M. DURAND a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CONCESSIONS CIMETIÈRE
TARIFS AU 01/01/2002

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
RECU LE

11 JAN. 2002

Finances, Érection, Pénitenciers
Territoriale, Affaires COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération en date du 3 Septembre 1993, par laquelle l'assemblée avait fixé les tarifs des concessions au cimetière communal.

Il demande au Conseil de se prononcer sur les tarifs à appliquer au 1^{er} Janvier 2002.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

⇒ **DÉCIDE** de fixer le prix de vente des concessions dans le cimetière communal à la somme de 108 euros (CENT HUIT EUROS) par mètre carré, pour les concessions à perpétuité.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

LE MAIRE : J.L. PAGÈS



MAIRIE

de

LÉZIGNAN LA CÈBE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille cinq, le onze mai

Nombre :

- de Conseillers en exercice 15
- de Présents 13
- de Votants 13

OBJET

CRÉATION D'UN COLUMBARIUM
ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR
TARIF

Le Conseil Municipal de la commune de LÉZIGNAN LA CÈBE assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. PAGÈS Jean-Louis – MAIRE.

Présents : MM. PAGÈS-DURAND-COLIN-SALAS-SAN NICOLAS- COUETTE-CROS J.-CROS S.-RUOT-SAEZ-TANAVELLE-VERDU-VIDAL

Absents : MM. ARNAUD-RODRIGUEZ-

M. DURAND a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de places en columbarium pour les familles optant pour la crémation de leurs défunts.

Il présente au conseil municipal plusieurs projets de columbarium, comportant un nombre de cases différent, une variété de pierre différente.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le type de construction et d'en définir un tarif de concession par case.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des différents projets,

⇒ **DÉCIDE** de retenir le columbarium 10 cases, présenté par la Marbrerie BARATTINI de MONTAGNAC, d'une valeur de 4.185,36 € H.T. (QUATRE MILLE CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS TRENTE SIX CENTIMES) ;

⇒ **DÉCIDE** d'implanter cette construction dans le cimetière neuf et de réserver les concessions 25, 26 et 27 à l'effet de recevoir un columbarium (25 et 26) et un jardin du souvenir (27) ;

⇒ **DÉCIDE** que ces cases seront concédées pour une durée de 30 ans ;

⇒ **DÉCIDE** de fixer le tarif à 800 € (HUIT CENTS EUROS) par case pour une durée de 30 années ;

⇒ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de passer les actes nécessaires à la réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

LE MAIRE : J.L. PAGÈS

